

# LES MURMURES DU LAXATTE



## SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Le conseil municipal	4
Etat civil	5
Les écoles	6
Les NAP	7
Les associations	8
Familles rurales	6
Les décisions du Conseil Municipal	10
La commission Fleurissement	12
La commission Forêt	14
La vie communale	15
Informations diverses	16

## Mairie de Rehainviller

### Service EAU et Factures d'Eau

7 rue d'Adoménil  
54300 REHAINVILLER  
Téléphone: 03.83.73.04.87  
Fax: 03.83.73.82.81  
[mairiederehainviller@orange.fr](mailto:mairiederehainviller@orange.fr)

Secrétariat ouvert le :

Lundi de 14h à 16h  
Mercredi de 16h30 à 18h30  
Vendredi de 10 h à 12 h

## Communauté de Communes du Val-de-Meurthe

13 rue des Ecoles  
54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU  
Tél : 03 83 71 43 62  
Fax : 03 83 71 63 01  
Site Internet : [www.ccv54.fr](http://www.ccv54.fr)

## Bibliothèque

Mercredi de 16h30 à 17 h30

La bibliothèque est fermée  
pendant les vacances scolaires

## S.I.E.

47 route de Blainville  
54360 DAMELEVIERES  
Tél. : 03 83 71 16 60  
*courriel*: [sie-blainville-damelevieres@orange.fr](mailto:sie-blainville-damelevieres@orange.fr)  
Site : [www.sie54-bdmr.fr](http://www.sie54-bdmr.fr)  
N°urgence : SAUR 03 55 66 45 01

### Factures et travaux d'assainissement :

**La SAUR effectue les factures pour le  
compte du SIE.**

## Le Mot du Maire



Dans une ambiance morose, une situation économique difficile, et des décisions initiées par l'Etat qui pénalisent fortement les finances locales, nous avons pu voter un budget sans augmentation des taxes locales.

Celui-ci ne sacrifie pas pour autant les investissements prévus et préserve au maximum la qualité de vie de notre village, voire vise à l'améliorer par une orientation nouvelle du fleurissement, porté par la commission du même nom.

Les regroupements obligés pour parvenir à des communautés de communes de 15 000 habitants minimum ouvre la réflexion de notre maintien au sein de la Communauté de Communes du Val de Meurthe, voire d'une orientation vers la Communauté de Communes du Lunévillois, plus proche de notre bassin de vie.

Permanence en mairie:

- M. COINSMANN, Maire  
le Lundi de 14h à 16h

- M. CAPEL ou M. PAQUOTTE,  
Adjoints le Mercredi de 16h30 à 18h30

- Mme GRAJON ou Mme LOUIS,  
Adjointes le Vendredi de 10h à 12h

Les mois et les années à venir verront certainement émerger de nouvelles frontières encore plus vastes pour nos territoires à nous d'essayer de les anticiper et surtout de le faire dans l'intérêt de tous les Rehainvillois Rehainvilloises.

Gérard COINSMANN, Maire.

## Le Centre Communal d'Action Sociale



Le traditionnel repas du CCAS a eu lieu le samedi 31 janvier 2015. Grâce à l'orchestre Marcel Musette et au traiteur VERDENAL, les convives ont passé un agréable moment. Félicitations aux anciens et aux nouveaux membres du CCAS qui ont œuvré pour que cette journée se passe dans la joie et la bonne humeur.

### Plan canicule

*Un registre nominatif est créé afin de recenser à titre préventif les personnes les plus vulnérables à domicile.*

*L'inscription se fait en mairie. Elle peut être faite par la personne elle-même, à la requête d'un proche ou de tiers.*

### HADALU

Un nouveau service d'hospitalisation à domicile est mis en place : HADALU, par le biais du Centre Hospitalier de Lunéville. Tout assuré social du territoire Lunévillois et du pays du Sel en Vermois peut en bénéficier.

HADALU- Rue Girardet Lunéville

permanence téléphonique 24/24 et 7j/7 03 83 76 14 13



# Le conseil municipal se présente



**Gérard  
Coinsmann**

**Maire  
Route d'Hériménil  
à  
Chaufontaine**



**Joël  
Capel**

**1er Adjoint  
Rue Gambetta**



**Annick  
Grajon**

**2ème Adjointe  
Rue Pierre Eugène**



**Pierre  
Paquotte**

**3ème Adjoint  
Rue Bel Air**



**Hannelore  
Louis**

**4ème Adjointe  
Rue Derrière la Ville**

## Les conseillers municipaux



**Malik  
Boulefrakh**

**Rue du Lt Yves  
de Ravinel**



**Sylvaine  
Coche**

**Rue  
du Laxatte**



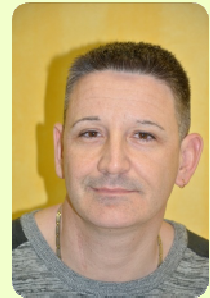
**Anne Marie  
Costa**

**Rue  
Derrière la Ville**



**Pascal  
Didier**

**Rue  
Pierre Eugène**



**David  
Evrard**

**Rue des  
Platanes**



**Martine  
Halter**

**Chemin du  
Fonteny**



**Nathalie  
Petitjean**

**Rue  
des Platanes**



**Bruno  
Prongue**

**Rue  
du Gué**



**Jean-Louis  
Szatmari**

**Rue  
Derrière la Ville**



**Anne  
Szymczuk**

**Route  
de Lunéville**



# Etat civil

## Naissances

Hugo COQUEREL  
né le 14 décembre 2014  
au foyer de  
Julien COQUEREL et Sarah ISSELE

Maël MANGIN  
Né le 1er janvier 2015  
au foyer de Romain MANGIN et Marine  
MAUSOLEO

Rose COLIN  
née le 15 janvier 2015  
au foyer de  
Frédéric COLIN et Anne SZYMCZUK

Julia LEPAULT  
Née le 05 juin 2015  
au foyer de  
Nicolas LEPAULT et Laetitia ROBERT

## Décès

Pierre MIDON Le 23 septembre 2014  
Pierrette Irma BASSO Le 25 octobre 2014  
Joseph Antoine RISCH Le 10 novembre 2014  
Alexandre BOURGATTE Le 02 décembre 2014  
Jean Marie Jacques MICHEL Le 07 décembre 2014  
Robert BUZZI Le 11 février 2015  
Valérie Chantal HANUS Le 19 avril 2015  
Marcel Louis François PHILIPPE Le 15 mai 2015  
Denis BENNEROTTE Le 26 juin 2015

# Démarches administratives

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

Pour plus d'informations :

<http://www.le-recensement-et-moi.fr>

### Recensement militaire

**Tout jeune ayant 16 ans doit se présenter en mairie**

**Français de naissance :** recensement entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

**Personne ayant acquis la nationalité française :** Un jeune devenu français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Pièces à fournir : une pièce d'identité et le livret de famille

### Listes Electorales

Les personnes désirant s'inscrire sur les listes électorales ont jusqu'au 31 décembre 2015, dernier délai. L'inscription se fait en mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'une pièce justificative de domicile.

**Elections régionales:  
les 6 et 13 décembre 2015**

# Les écoles

## UNE BELLE CHASSE AUX OEUFS....

Le lapin de Pâques est venu nous rendre visite le vendredi 10 avril.



L'arrivée tant attendue de notre lapin de Pâques



Nous avons cherché nos oeufs dans toute l'école : dedans, dehors, devant, derrière....



Nous avons regroupé puis partagé nos trouvailles!!!! Quelle aventure...



Geométr'art de la classe de CE2/CM1



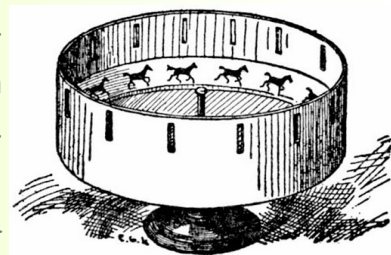
Les élèves de cycle 3 participent à un projet financé par la communauté de communes au cours duquel ils vont réaliser un court métrage qui a pour thème la préservation de l'environnement.

Pour cela, ils ont déjà participé à un atelier « histoire du cinéma ». Ils ont pu ainsi découvrir le zootrope et le thaumatrope.

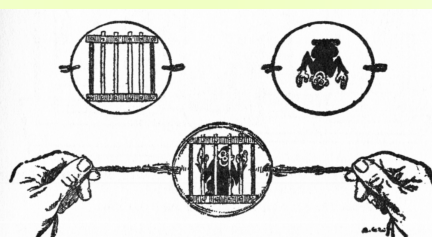
Dans un second temps, ils se sont rendus aux étangs de Mont sur Meurthe pour une observation des oiseaux et la réalisation des storyboards afin de comprendre la démarche de fabrication d'un film.

La dernière étape sera celle de la réalisation de films : tournage / montage.

Ils pourront ensuite visionner le court métrage complet. Ce projet intéresse beaucoup les enfants qui participent aux ateliers avec beaucoup d'entrain.



THE ZOOTROPE.



THE THAUMATROPE.



# Les Nouvelles Activités Péri-scolaires 2014-2015

Quelques activités réalisées au cours des nouvelles activités péri-scolaires

## A l'école maternelle



Le printemps



Antonin le poussin



Belle la coccinelle

Nos petits musiciens



Activités préparées et réalisées par Anaïs et Nathalie

## A l'école élémentaire



Arts plastiques avec Elisabeth HERQUEL



Les Temps d'Activités Péri-scolaires demeureront gratuits pour la rentrée scolaire 2015-2016.

Les activités suivantes sont renouvelées:

Gymnastique avec Lorraine Gym

Balle au rebond avec le GIE

Tennis de table avec le GIE

Arts plastiques avec Mme HERQUEL

Karaté avec Mme ZABLOT

Jeux de société avec Mme WINGER

Arts plastiques, lecture, découverte des animaux avec Mme TIZZIAN

Chants, jeux, bricolage, contes avec

Mme SZATMARI

Nouvelle activité :

Musique avec M. FREYSSAC



Karaté avec Angélique ZABLOT



Théâtre avec Hervé RABRAULT



# Les Associations

## ASRH PING PONG



Tous les jeudis de 14h30 à 17h30 , ainsi que les mardis de 20h30 à 22h30 salle du foyer socioculturel, les membres de l'association se réunissent pour des parties animées et conviviales. Les personnes intéressées peuvent participer à savoir qu'il s'agit plus d'une activité de détente que de compétition.

Pour les membres participants,  
**Daniel NEUFVILLE**

## CLUB DU 3EME AGE

Tous les mardis après-midi, nous nous retrouvons à la salle du foyer socio-culturel pour des parties de belote, de rummikub... Un petit goûter vers 16h est organisé.

Si de nouveaux retraités sont intéressés, ils seront les bienvenus.

Les repas du Club:



## ASRH FOOTBALL



L'ASRH a 120 licenciés.

L'équipe fanion seniors a accédé à la première division de district ,

l'élite départementale !!!

Une bonne saison également des U13 qui ont joué une finale départementale !



Théo CURIN, jeune Rehainvillois, a été sélectionné pour représenter la France aux championnats du monde de natation handisport à Glasgow

en Ecosse du 13 au 29 Juillet 2015.



Ses résultats :

4<sup>ème</sup> place mondiale au 200 mètres nage libre

6<sup>ème</sup> place mondiale au 100 mètres nage libre

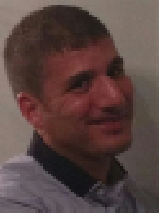
7<sup>ème</sup> place mondiale au 50 mètres nage libre

Sincères félicitations !!!

Si vous voulez le soutenir vous pouvez envoyer votre courrier à l'association « EN MARCHE POUR THEO » au 36 Rue Général Leclerc 54300 CROISMARE



# Familles rurales Rehainvilloises



Les mots du Président,

« L'association rehainvilloise familles rurales est ouverte à toute personne en accord avec les objectifs et accueille tous ceux qui souhaitent participer d'une manière ou d'une autre sans pour autant bénéficier des services existants. Aussi n'hésitez pas à vous manifester pour apporter vos idées, pour nous aider dans un service ou pour vous engager au sein du conseil d'administration. »

Amitiés Associatives,

Malik BOULEFRAKH

Président Familles Rurales

Administrateur Familles Rurales Fédération Départementale de Meurthe-et-Moselle

13 rue LT Yves de Ravinel 54300 REHAINVILLER

Tél: 06 60 84 99 96

malik.boulefrakh@gmail.com



# Les principales décisions municipales

## Les finances communales:

Les comptes administratifs 2014 :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE	352 254.48 €	430 094.99 €	549 025.22 €	760 512.68 €
Soit un résultat de		+ 77 840.51 €		+ 211 487.46 €
EAU	43 470.10 €	95 425.98 €	79 198.67 €	168 873.99 €
Soit un résultat de		+51 955.88 €		+ 69 675.32 €

Les budgets primitifs de la commune :

	BUDGETS PRIMITIFS 2015			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE	341 114.09 €	341 114.09 €	716 339.79 €	738 633.96 €
EAU	105 263.21 €	105 263.21 €	99 064.84 €	154 331.05 €

Les taux des quatre taxes : Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015.

	TAUX
Taxe d'habitation	16.37 %
Taxe foncière (bâti)	11.21 %
Taxe foncière (non bâti)	19.92 %
Cotisation Foncière des Entreprises	18.38 %

Les subventions aux Associations :

- Association « A nos p'tits Ecoliers »	250 €
- Association des anciens combattants	135 €
- Association ASRH FOOT	1400 €
- Association Club du 3 <sup>ème</sup> Age Rehainvillois	800 €
- Association Familles Rurales	
Animations	1 300 €
Organisation du festival Rehain vit l'art 4	500 €

Dotation de Solidarité: demande de subvention au conseil départemental pour l'achat de Jeux à ressort, d'une balançoire et d'une structure pour enfant d'un montant de 13 506.90 €

Emprunt pour les travaux d'eaux pluviales rue du Laxatte 75 000 € auprès du Crédit Agricole pour une durée de 180 mois.

Service EAU : pas de modification des tarifs

prix de l'eau consommée : **1,05 €/m3 hors taxes et redevances obligatoires**

- part fixe compteur :

**7.20 € pour le compteur ménager** (diamètre compris entre 20 et 40 mm)

**48,00 € pour le compteur gros débit** (diamètre supérieur à 40 mm)

**En cas de changement de propriétaires, vous devez le signaler en mairie afin que les employés communaux relèvent votre compteur d'eau; seul ce relevé fait foi pour la facturation de l'eau .**

Création d'un syndicat mixte fermé et adhésion par la CCVM

Afin de répondre aux directives de la loi ALUR et pour faire face au désengagement de l'Etat, un syndicat mixte fermé accueillant une cellule d'urbanisme en charge de l'instruction des autorisations d'occupation du sol (AOS) à compter du 1er juillet 2015 est créée.



### Renouvellement des conventions suivantes:

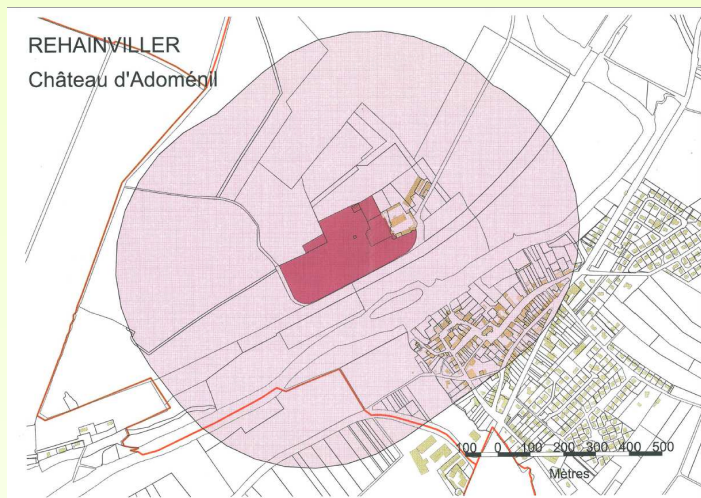
- Convention de prévention et de santé au travail avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle ( CDG54) Le service proposé permet d'assurer les visites médicales du personnel communal (visites obligatoires, visites médicales d'embauche pour l'aptitude à l'emploi, visite de reprise après arrêt maladie etc...

- Convention « assistance technique de l'eau » avec le Conseil Départemental qui intervient pour assurer une mission d'assistance à la définition et au suivi des mesures de protection des aires d'alimentation du captage d'eau potable.

- Convention de remplacement avec le CDG54 pour pallier les absences de courte durée de son personnel.

Convention avec la Communauté de Commune du Lunévillois pour la mise à disposition de la piscine communautaire AQUALUN pour les élèves de l'école élémentaire. ( coût de 2.83 € par élève et par séance soit un coût moyen annuel de 2125 € par an). Les trois classes d'élémentaire ont droit à 10 séances par année scolaire.

Convention de répartition frais de personnel: dans le cadre du regroupement pédagogique HERIMENIL-REHAINVILLER, les deux communes ont décidé de se répartir les frais d'embauche d'une ATSEM en 2006. Les modalités de calcul de cette participation sont revus puisque l'ATSEM en question effectue 108h pour les NAP.



### Monuments Historiques :

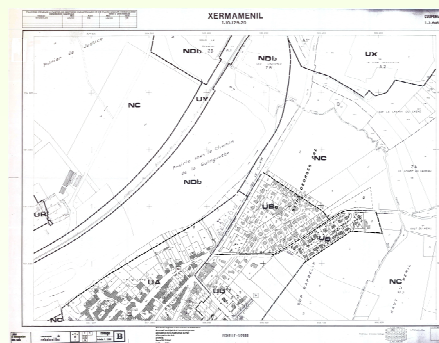
Le château d'Adoménil a été inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 28 mai 2015. Le plan des servitudes sera modifié afin d'inclure le nouveau périmètre de 500 mètres autour du château. Ce périmètre sera adapté lors de l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme et ne concernera à terme que le bas du village (rue Husson Lardant, rue d'Adoménil, rue du Gué, rue du 86RI, place de l'Eglise pour moitié notamment)

### Révision du POS et transformation en PLU

La loi ALUR rendra caduque notre Plan d'Occupation des Sols le 27 mars 2017.

#### **En conséquence , le conseil municipal décide**

- de prescrire la révision du P.O.S. et sa transformation en PLU sur l'ensemble du territoire communal
- des objectifs de la révision,
- de mener la concertation pendant toute la durée du projet de révision avec les populations concernées,
- de notifier la présente délibération à toutes les instances nécessaires,
- de procéder à une consultation de bureaux d'études pour mener le projet,
- de pouvoir solliciter un conseil technique et administratif auprès du Conseil Départemental - Service Aménagement Foncier et Urbanisme pour la révision du P.O.S. transformé en PLU et y associer les services de l'Etat,
- de charger M. le Maire de prendre les dispositions nécessaires à la poursuite de la procédure,
- de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services concernant le projet de PLU,
- de demander à M. le Préfet le versement d'une dotation générale de décentralisation pour compenser la dépense engagée.



Un cahier de concertation est disponible aux heures d'ouverture de la mairie.

### Rues des Platanes , des Saules et des Chaumes

Le conseil municipal décide de répercuter l'ensemble des frais occasionnés à la société MANSON IMMOBILIER/ MANSON PROMOTION concernant l'entretien du lotissement Pré saint Georges: entretien de la voirie, des espaces verts, des réseaux d'eau, d'assainissement et d'éclairage public.

Le mandataire judiciaire a répondu concernant la vente des voiries et réseaux des lotissements rue des Platanes, des Saules et rue des Chaumes. Monsieur le Maire indique que ce dernier ne veut pas modifier sa position et demande à la commune 8350 € et 3600€ pour ces lotissements alors que la commune en assure l'entretien suite à la déficience du propriétaire depuis 4 ans.

# La Commission Fleurissement

## Gestion de nos espaces fleuris

Dans le souci d'une gestion plus durable et en anticipant l'interdiction des produits phytosanitaires en 2017, nous avons commencé à changer la manière d'aménager et de fleurir notre commune. Nous avons créé d'une part de nouveaux massifs et privilégié un fleurissement au sol plus simple, plus naturel et moins éphémère. Et puis nous avons remplacé une partie de nos fleurs annuelles par des fleurs vivaces. Encore un peu de patience, car ces massifs ne s'épanouiront pleinement que l'année prochaine.



D'autre part nous avons opté pour un paillage de nos espaces fleuris afin d'en faciliter l'entretien, d'économiser du temps de travail de nos agents, de l'eau d'arrosage et d'éviter au maximum l'emploi de produits désherbants.

Nous avons également commencé le remplacement d'arbres en fin de vie, une entreprise que nous poursuivrons en début d'année prochaine.

Pour la commission Fleurissement,  
Mme LOUIS Hannelore



## Le pont décoratif

Un grand merci à M Bernard Halter pour la création du pont décoratif qui enjambe à présent le grand massif de fleurs à l'entrée de Rehainviller. Nous avons pu inaugurer son joli cadeau le mardi 9 juillet 2015 en présence de M. le Maire et des membres du Conseil Municipal.



Un Pont ? Quel joli symbole ! On pourrait y voir le symbole du pont qui nous manque pour rejoindre l'autre rive de la Meurthe, cours d'eau qui sépare le territoire de Rehainviller. Il pourrait symboliser également un désir de rapprochement et de bonne cohabitation entre les générations, entre les familles qui habitent depuis longtemps cette commune et celles qui y sont arrivées récemment, une cohésion entre un monde rural et un monde plutôt urbain....

PS : Si quelqu'un a rencontré le grimpeur qui escaladait encore il y a quelques jours courageusement notre pont, dites-lui de revenir, il est attendu à la mairie.

Hannelore LOUIS



## VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Monsieur et Madame Gérard Pierre, 8 rue du Laxatte à Rehainviller ont obtenu, pour l'année 2014, le 7<sup>ème</sup> prix du Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris de Meurthe et Moselle dans la catégorie des « maisons avec jardin visible de la rue ».

Le prix leur a été remis le 8 novembre 2014 par Madame Josianne Talotte, présidente du jury du fleurissement, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à l'Hôtel du Département. Nous leur adressons toutes nos félicitations pour l'aménagement de leur jardin et le superbe fleurissement de leur habitation!

Hannelore LOUIS



## Concours des Maisons Fleuries et des plus belles Décorations de Noël

Comme le veut la tradition, la commission fleurissement a pu remercier et récompenser les habitants qui nous ont fait plaisir en 2014 en été par le fleurissement de leurs maisons et jardins et en hiver par leurs décorations de Noël. Lors d'une cérémonie en présence de M. Jonathan Kurkiency, Maire de Mont-sur-Meurthe et de M. Yves Willer, Conseiller Général, M. Gérard Coinsmann, Maire, a remis des prix à ceux qui ont le mieux contribué à donner une image agréable et joyeuse de notre village.

Nous souhaitons également remercier nos employés communaux Didier et son équipe : Matthieu, Loïc et Philippe pour l'entretien soigné et patient de nos espaces fleuris tout au long de l'année. Leurs idées et leur enthousiasme ont contribué à la création d'a ménagements nouveaux.

Hannelore LOUIS

### Habitations primées pour leur fleurissement estival

M et Mme	AUBRY Robert	M et Mme	MANGEOLLE Gérard
M et Mme	BENNEROTTE Bruno	M et Mme	MARIN Christian
M.	BOURGATTE Alexandre	M et Mme	MATTON Jean-Marie
M et Mme	BOIZARD Jean-Marie	M et Mme	MONTEMURRO Patrice
M et Mme	COMBE Jean-Claude	M et Mme	NEUFVILLE Daniel
M et Mme	DIDIER Bernard	M et Mme	PERRIN Thierry
M et Mme	DUVAL Olivier	M et Mme	PETT Alain
M et Mme	GALLI Pierre	M et Mme	PICARD Pascal
Mme	GERARD Anne-Marie	M et Mme	PIERRE Gérard
M et Mme	GIRARDOT Jean	M et Mme	RISCH Joseph
M et Mme	KIPFER Jérôme	M et Mme	SCARPETTA Raymond
M et Mme	KLEINMANN Daniel	Mme	SOUDANT Denise
M et Mme	LANG Daniel	M et Mme	SOUDANT Daniel
M et Mme	LELOUP Jean-Marie	M et Mme	VALENTIN Maurice
M et Mme	LESSARD Patrick	M et Mme	ZABLOT Michel
M et Mme	LOUVIOT Dominique		

## Les décors de Noël

### Habitations primées pour leur décoration de Noël

M. et Mme	AUBRY Robert et Michèle	M. et Mme	LAINE Patrice
	BASTIEN David et	M. et Mme	LELOUP Jean-Marie
M. et Mme	LAURENT Stéphanie	M. et Mme	LEMMEL David
	BAUNET David	M. et Mme	MATTON Jean-Marie
M. et Mme	et AMBERT Cécile	M. et Mme	MONTAIGNE Patrick
M. et Mme	BOIZARD Jean-Marie	M. et Mme	PERRIN Thierry
M. et Mme	CARRE JOB Philippe	M. et Mme	PIERRE Daniel
M. et Mme	COCHE Emmanuel	M.	QUARIGLIO Fabrice
M. et Mme	DIDIER Bernard	M. et Mme	SCARPETTA Raymond
M. et Mme	JAY RAYON Bernard	M. et Mme	SOUDANT Daniel
M. et Mme	KIPFER Jérôme	M. et Mme	STAUFFER Bernard
M. et Mme	KLEIMANN Daniel		





# La Commission Forêt

Cette année, 40 affouagistes ont effectué 340,25 stères de bois de chauffage au sein de notre forêt communale soit 2 551.88 € HT

La vente de onze grumes, a également rapporté 14 031,06 € à notre budget.

La forêt est notre patrimoine, prenons en soin !



Ce que nous avons aimé voir....



Ce que nous n' avons pas aimé voir...

**Pensez aux engins qui vont débarder, coupez au plus près du sol !**

## Produits forestiers saison 2015

Le conseil municipal fixe les tarifs de vente des produits forestiers pour l'année 2015 :

- vente sur pied en cession amiable des produits (houppiers et petits bois) à un prix unitaire de 7.50€ HT le stère soit 8.25 € TTC sur les parcelles n° 5 et 6.
- forfait de nettoyage de 7.50€HT le lot soit 8.25 € TTC sur les parcelles n°16 et 17
- le prix du stère de bois façonné livré chez les particuliers sur les parcelles 30,31 et 14 à 41,50 €HT soit 45.65 € TTC

- Convention signée avec l'Office National des Forêts (ONF) concernant l'assistance technique sur les travaux d'exploitation de la saison 2014-2015 pour un montant de 2 125.20 € TTC

- contrat d'exploitation signé avec l'association CROIX ROUGE ADLIS de Lunéville au prix de 32.40 € TTC (23.70€ pour le façonnage et 8.70€ pour la livraison) à livrer directement chez les particuliers.

- contrats liés à la gestion de la forêt communale sous contrôle de l'ONF avec l'entreprise BOIS et TRAVAUX de BULT aux tarifs de 6 € / HT / m<sup>3</sup> pour 39.87 m<sup>3</sup>.

Signature du programme de travaux 2015 : cloisonnement et dépressage de régénération. L'ONF assurera uniquement la maîtrise d'œuvre des travaux.

## Bail de chasse

Le conseil municipal décide de louer à l'amiable le droit de chasse en forêt communale avec M. LARIQUE Gino, représentant un groupement de chasseurs domicilié à FLIN pour une période de 3 ans et demi, du 1er novembre 2014 au 31 mars 2018. Le loyer est fixé à 1 000 €.

## 1914-1918

### Cérémonie du 11 novembre 2014

Cette année nous avons commémoré le 100ème anniversaire du début de la guerre de 14-18. Après les lectures officielles et les dépôts de gerbes, la sonnerie aux morts jouée par l'harmonie des libellules de Damelevières a retenti suivie d'une minute de silence. La Marseillaise était chantée par les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2. Un certificat de citoyenneté leur fût remis en récompense de leur participation.

Le vin d'honneur fut offert par la municipalité, une exposition de photographies du village pendant la guerre et après la guerre fût également présentée.

Je remercie toutes les personnes présentes à cette cérémonie, les portes drapeaux, le corps enseignant et les enfants, l'harmonie des libellules ainsi que les personnes qui ont œuvré pour mettre en place l'exposition.

Le président, Michel Vantillard



# La vie communale

Vente de Poulets rôtis par M. REMETTER sur le parking du cimetière le jeudi de 17h à 21h.

Vente de Pizzas par M. POINCELOT sur le parking du cimetière le vendredi de 17h à 21h30

Aucune boisson n'est vendue de façon à ne pas faire concurrence au commerce déjà existant.



## Départ en retraite!

Le 1er décembre 2014, Mme Josette Boizard, agent communal assurant l'entretien de l'école maternelle, accompagnatrice des élèves dans le bus scolaire et bibliothécaire de la commune a fait valoir ses droits à la retraite. Monsieur le Maire a retracé sa carrière en présence de l'ensemble du personnel communal, des conseillers municipaux et des maires honoraires. Mme BOIZARD a reçu de nombreux cadeaux. Nous la remercions chaleureusement et lui souhaitons beaucoup de bonheur dans sa nouvelle vie.

## Le 4 juillet



La voie desservant le lieudit la Ginguette et l'Ecart d'Adoménil devient la Route Mathieu de la Haye



Un peu de civisme rue Carnot  
Pensez aux autres et ne laissez pas votre véhicule sur les chemins piétons!



Un salon bien accueillant.

Depuis plusieurs années, « Virginie coiffure » participe au Téléthon. Virginie et ses employées travaillent 26 heures sur les deux jours. 50% du chiffre d'affaires est reversé à l'association.





**Ramassage des ordures ménagères :**  
le mercredi matin

**Benne à déchets verts:**  
(tontes de gazon, branches, souches, tailles d'arbres)  
au terrain de football,  
chemin du Fonteny

Prochain ramassage des  
objets encombrants :

Le lundi 5 octobre 2015

Tarif de location de la benne  
communale aux particuliers :  
20 € /navette

## Horaires de la déchetterie, route d'Haussonville à Damelevières:

Tous les jours (saufs les jeudis, dimanches et jours fériés) aux horaires suivants :

**Été** (avril à octobre inclus)  
De 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30



**Hiver** (novembre à mars inclus)  
De 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30



Afin d'accéder à la déchetterie, vous devez vous munir d'une "carte d'accès". Cette carte est à retirer à la mairie de Rehainviller sur présentation de la carte grise de votre véhicule.

## Bruits de voisinage :

Arrêté préfectoral du 26 décembre 1996

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après:

- les jours ouvrables : de 8h à 20h
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

## **STOP**

**aux lingettes dans les toilettes !**



Les lingettes ne sont  
ni recyclables,  
ni biodégradables.

## **Rappel à la population:**

Quand votre arbre est sur le domaine privé et que la ligne électrique est en domaine public: c'est au propriétaire à élaguer.  
Si il y a une chute d'arbres, le propriétaire est présumé responsable des dommages causés à la ligne électrique.

Attention, pour tout travaux à proximité de lignes électriques (domaine privé et domaine public) une Déclaration de Travaux et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux est OBLIGATOIRE voir sur [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

## Pour le papier/cartons, verre, plastiques, métaux, briques alimentaires :

5 containers sont à votre disposition :

- ♦ au terrain de hand-ball, rue Pierre Eugène Marin
- ♦ Au parking du stade ; chemin du Fonteny
- ♦ Rue du Laxatte, à la hauteur de la rue Bel Air
- ♦ Rue du Laxatte, au niveau du cimetière
- ♦ Rue Gambetta